

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n°22-032**

**Objet : Atelier de gymnastique cérébrale- convention de mise à disposition d'une salle
au bénéfice du centre social « soleil levant »**

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-cinq novembre précédent, s'est réuni à la salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, C. CERVERO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, J. MARTY, J. RAIMONDI

ABSENTS : M-F. ALLAMIGEON, S. BONO, F. BARON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Vice-Président, Adjoint à l'action sociale

Il est proposé une convention de partenariat entre le centre social « soleil levant » et le CCAS.

Elle aura pour objectif la mise à disposition à titre gratuit, d'une salle d'activité au sein de la résidence autonomie, pour l'organisation par le centre social d'un atelier de gymnastique cérébrale.

Une séance hebdomadaire est proposée, le vendredi de 14h30 à 16h00 pour un groupe d'environ 12 personnes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les résidences autonomie ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration autorise Monsieur le Président du CCAS à signer la convention partenariale permettant la mise en œuvre de l'atelier gymnastique cérébrale au bénéfice des résidents de l'établissement.

Convocation : 25 novembre 2022
Affichage ordre du jour : 25 novembre 2022
Présents : 8
Suffrages exprimés : 8
Absents : 3
Publiée le :

05 DEC. 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT



La secrétaire de séance,
Marie MESSINES